



Fusion - structure, ligne hiérarchique, organisation administrative - Dispositions en régime transitoire

Proposition de mise à jour de l'annexe 6 du « Schéma directeur de fusion »

Auteurs	C. Gaussin, F. Michaux, C. Rouyer	24-03-2023
Transmis	Comité stratégique	31-03-2023

Objet de la note

Le «Schéma directeur de fusion» - document de référence - prévoit que l'organisation administrative mise en place dans le cadre de la fusion de l'USL-B et de l'UCLouvain repose sur le maintien de services de proximité, le développement de compétences transversales et la garantie d'un service de qualité sur le site de Saint-Louis.

L'annexe 6 du «Schéma directeur de fusion» intitulée «Balises en matière d'organisation administrative du site de Saint-Louis » précise les modalités de mise en œuvre de ces principes.

Le présent document a pour objet de présenter la mise à jour de l'annexe 6 afin d'y intégrer les structures ainsi que l'évolution dans l'organisation de certains services.

Table des matières

- 1. Structure
- 2. Ligne hiérarchique
- 3. Organisation fonctionnelle
- 4. Perspectives
- 5. Annexe
 - a. Calendrier de procédure
 - b. Répertoire des entités à créer en régime transitoire

1. Structure 1

L'UCLouvain dispose d'un « Organigramme de la structure ».

La structure a pour objectif de présenter les composantes de l'UCLouvain: d'une part sous l'angle de l'organisation académique de l'enseignement et la recherche; d'autre part, sous l'angle des entités hors secteurs académiques.

La structure ne définit pas les modes de fonctionnement et d'organisation des entités entre elles et en leur sein. L'organigramme de structure ne comporte pas de fonctions, de personnes ou encore de relations hiérarchiques ou fonctionnelles.

Utilisation de la structure à des fins de gestion administrative, notamment :

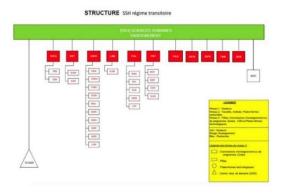
- la création de centres financiers
- la base de données des entités
- le répertoire des mandats

1.1. Structures académiques

Sont repris les secteurs académiques : Sciences humaines (SSH), Sciences de la santé (SSS) et Sciences et technologies (SST).

Conformément au « Schéma directeur de fusion » ², la structure intègre au sein du Secteur des sciences humaines les 5 facultés du site de Saint-Louis ainsi que l'Institut de recherche IRIS-L fédérant 22 pôles appelés « centres de recherche ».

1.1.1. Les facultés du site de Saint-Louis [Annexe 5.2.1]

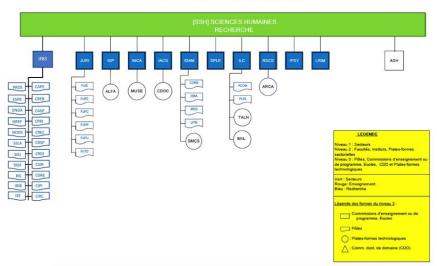


Référence : « Rattachement, affectation, affiliation » (Principes arrêtés au conseil académique du 24 novembre 2008 coordonnés avec les réponses des autorités à 'avis et aux questions de la délégation CNE du personnel au conseil d'entreprise)

² Cfr proposition de ROI du SSH, annexe 3 du schéma directeur

1.1.2. L'Institut IRIS-L [Annexe 5.2.2]

STRUCTURE SSH régime transitoire



1.2. Structures hors secteurs académiques [Annexe 5.2.3]

La structure organisationnelle (hors secteurs académiques) actuelle de l'UCLouvain se compose de trois parties :

- les services en staff (AUST)
- les services généraux (AC)
- la logistique scientifique (LS).

auquel s'ajoute un nouveau bloc reprenant les services centraux du site de Saint-Louis (ACB).

	UCLouvain																									
	AS												LS													
	Autorités et services											Logistique scientifique														
		1																								
AUST		*****				AC												ACB								
AGST				Ac	lminis	tration	centr	ale					Services centraux Saint-Louis													
SVUC		ADFI	ARH	ADRE	ADPI	AVIE	AREC	ADEF	ADRI	SVAC		SDAB	SVRB	SRIB	SFIB	SRHB	STLB	SIAB	SCOB	SAEB	SARB	SICB	SVIB	BSLB		

2. Ligne hiérarchique ³

La ligne hiérarchique du personnel administratif, technique et de gestion de Saint-Louis est amendée par rapport à la version reprise dans l'annexe 6 du « Schéma directeur de fusion » de manière à y intégrer la désignation de « Responsables administratif·ves de faculté » et, pour l'Institut d'études européennes qui a le statut de faculté, de « Responsable administratif·ve d'institut ».

Ce tableau synthétise la ligne hiérarchique ; les lignes fonctionnelles éventuelles n'y figurent pas et sont gérées au sein de chaque service/entité.

	Responsables hiérarchiques - Régime transitoire												
				Respoi			transitoire						
	Secteur			Secteur			А	СВ		Au	orités		
	RAF (*)	Doyen	Président d'institut	Vice-recteur de secteur	Directeurs de service	Directrice administrative de site	Vice-recteur de site	VRPP	Recteur	Administratrice générale	Conseil d' Administration		
Personnel administratif	•								•	•			
Secteur													
PAT Faculté et IEE	N+1 (*)	N+3				N+2	N+4	N+5	N+6		Instance		
PAT Institut (IRIS-L)			N+2			N+1 (**)	N+3	N+4	N+5		décisionnelle		
RAF		N+2				N+1	N+3	N+4	N+5		finale		
CAI			N+2			N+1	N+3	N+4	N+5		imale		
Services généraux et services en staff				•									
PAT					N+1	N+2				N+3	Instance		
Directeur de service						N+1				N+2	décisionnelle		
Directrice administrative de site										N+1	finale		
Personnel scientifique	•	•	•				•	•	•				
PST au BO		N+1				,	N+2	N+3	N+4		Instance		
PST RX et FNRS			N+1				N+2	N+3	N+4		décisionnelle		
PSD et LR			N+1				N+2	N+3	N+4		finale		
Personnel académique													
PAC en fonction complète		N+1	N+1		W.		N+2	N+3	N+4				
APH		N+1					N+2	N+3	N+4		Instance		
Doyens					~		N+1	N+2	N+3		décisionnelle		
Président d'institut				8			N+1	N+2	N+3		finale		
VR site				·					N+1				
Notes													
► Suppression de la LH prévue dans la colo	nne vice-recteur	de secteur' car	il serait en cont	radiction avec le	rôle du vice-red	teur de site (d'au	utant que les fac	ultés ne sont p	as intégrées à c	ce stade)			
▶ PS et PAC : // à UCLouvain (excepté N+2 :	VR de site et no	n VR de secteur	.)							,			
A dater de la fusion effective,les nouveau				at dans la mátic	r do cadro intor	mádinira							
						neulaire							
(*) RAI - Responsable administratif.ve d'inst				es assimilé à un	e faculté								
(**) Délégation possible vers le·la coordinat	eur-trice adminis	tratif-ve de l'ins	titut										

Tant en période transitoire qu'en période intégrée, les membres du personnel du site de Saint-Louis en fonction au moment de la fusion restent régis par leur statut (à ce titre, ils ne rentrent pas dans les processus de gestion des carrières de l'UCLouvain). Tout membre du personnel engagé à partir de la date effective de la fusion dispose d'un statut UCLouvain. En particulier, un nouvel engagé dans un poste de direction de service du site Saint-Louis entre dans le métier de cadre intermédiaire.

³ Hiérarchie : personnes investies de l'exercice de l'autorité patronale (discipline, engagement-recrutement, rupture de contrat, demandes de promotion).

3. Organisation fonctionnelle

Conformément au « Schéma directeur de fusion », le lien fonctionnel entre les directeurs des administrations et les directeurs des services de site se matérialise par la participation aux réunions de staff des administrations concernées. Le tableau joint à l'annexe 6 du « Schéma directeur de fusion » doit être mis à jour afin d'y intégrer les modifications apportées à l'organisation des administrations et services centraux. Il est proposé de laisser le soin aux entités de préciser les modalités d'organisation et d'invitation des réunions de staff ⁴.

3.1. Administrations, services centraux et logistique scientifique

USL-B	Responsables	UCLouvain	Responsables	
Services du vice-rectorat de site (dont service d'études)	Catherine Demain	Service d'analyse, de stratégie et prospective	Claire Brumagne	
Service des relations internationales	Isabelle De Clerck	Administration des relations internationales	Christel Vacelet	
Service financier	Corentin Bastin	Administration des finances	Xavier Boffé	
Service des ressources humaines	Bernard Nyssen	Administration des ressources humaines	Anne-Françoise Mariscal	
Service technique et logistique	Hubert Sablain	Administration du patrimoine immobilier	Luc Sandron	
Service informatique et audiovisuel	Etienne Hallet	Service général du système d'information	Jean-Luc Martou	
Service de communication	Véronique Eloy	Administration des relations extérieures et de la communication	A désigner	
Service de Communication	veroriique Eloy	Administration de l'enseignement et de la formation > CIO (information sur les études)	Philippe Fonck	
Service de la vie étudiante	Laurence Albert	Administration de la vie étudiante	Jean-Jacques Deheneffe	

Pour rappel, l'annexe 6 du «Schéma directeur de fusion » prévoit que dans le cas où un service du site de Saint-Louis est en relation avec deux administrations de l'UCLouvain, l'une est considérée comme « principale ». L'administration « principale » est reprise en gras dans le tableau.

Service d'administration de		Administration de l'enseignement et de la formation (IUFC, QOPA, FARE, ILV, LLL)	Philippe Parmentier	
l'enseignement (en ce compris les entités associées SOAB, CAPB, MDLB)	Aurélie Coppe	Cabinet du Vice-recteur aux affaires étudiantes (PEPS-EBS)	P. Hiligsmann	
,		Service d'analyse, de stratégie et prospective (matières liées à la législation)	Claire Brumagne	
Service d'administration de la recherche	Delphine Lobet	Administration de la recherche	Xavier Lepot	
Service des inscriptions	Marianne Storme	Administration de l'enseignement et de la formation > SIC	Virginie Odeurs	
Bibliothèque	Virginie Alavoine	Bibliothèques de l'UCLouvain	Muriel Baguet	
Service interne de prévention et de protection au travail	Benoît Musch	Service interne de prévention et de protection au travail	Pascal Carlier	
		Service des archives	Aurore François	
		Service d'audit	Serge Lion	

3.2. Administrations et services facultaires

Si, dans le régime transitoire, les facultés présentes du site de Saint-Louis conservent leur mode de fonctionnement, une collaboration et un partage de pratique peuvent être initiés. A titre d'indication, le tableau suivant reprend la répartition des principales compétences de la gestion administrative de l'enseignement ⁵.

Saint-Louis	Activités	UCLouvain
RAF pour le personnel administratif	Gestion contractuelle du personnel : prospective, contrôle et répartition du cadre (académique, scientifique et administratif)	DAF
Services du vice-rectorat de site et SAEB pour le personnel académique et scientifique	Procédures liées au personnel académique et scientifique : attributions, répartition de la charge, évaluation des invités,	
RAF / RAI	Coordination de la mise en œuvre des programmes	DAF

-

Référence: descriptif d'un poste de directeur-directrice administratif-ve de faculté à l'UCLouvain – Ceci constitue un cadre de référence général, la liste des activités pouvant varier d'une entité à l'autre selon les modalités d'organisation facultaires.

RAF / RAI	Coordination de la gestion étudiante	DAF
Pas de budget facultaire	Elaboration du budget facultaire	DAF
RAF / RAI	Support à la gestion des locaux et mobilier	DAF
RAF / RAI	Interface avec l'administration centrale, l'administration sectorielle, les instituts, les autres facultés	DAF
RAF / RAI	Représentation de la faculté en interne et externe	DAF
Service communication	Promotion des études	DAF (selon les cas)
RAF / RAI	Support au doyen et instances facultaires ou au président de l'IEE et instances facultaires ou de l'IEE	DAF

4. Perspectives

Le «Schéma directeur de fusion» prévoit que le Conseil Saint-Louis « évalue le système d'organisation administrative mis en place et propose, le cas échéant, toute réorganisation jugée nécessaire, en particulier au moment du basculement dans le régime intégré. »

L'évaluation, qu'elle survienne durant la phase transitoire ou au moment du basculement dans le régime intégré, et les dispositions de l'évaluation seront précisées par le Conseil Saint-Louis en concertation avec l'Administrateur·trice général·e et le·la Vice-recteur·trice à la politique du personnel.

5. Annexes

Annexe 5.1. – Calendrier de procédure

ETAPE	ORGANE	CALENDRIER
PROPOSITION DE MISE À JOUR DE L'ANNEXE 6 DU « SCHÉMA DIRECTEUR DE FUSION »	Comité stratégique – pour validation	06-03-2023
	pour information	
	Conseil rectoral de l'UCLouvain	22-03-2023
	Conseil rectoral de l'USL-B	17-03-2023
	pour information	
	CoDIR de l'UCLouvain	17-03-2023
	COCAD de l'USL-B	20-03-2023
DOSSIER DE CRÉATION DE STRUCTURE	C. Gaussin, F. Michaux, C. Rouyer	15-03-2023
	Conseil d'entreprise - pour avis	22-04-2023
	Conseil académique – pour décision	24-04-2023 ou 22-05-2023
	Bureau exécutif – pour validation opérationnelle	22-05-2023 ou 03-07-2023
IMPLÉMENTATION DES NOUVELLES ENTITÉS DANS LES BASES DE DONNÉES	SASP – coordination avec les services compétents	

Annexe 5.2. – Répertoire des entités à créer en régime transitoire

Annexe 5.2.1. - Facultés

Niveau 1 - secteur	Niveau 2 – facultés (dénomination)	Sigle	Acronyme
SSH	Faculté des Sciences économiques, sociales, politiques et de la communication Saint-Louis	ESPB	ESPO-SaintLouis
SSH	Faculté de droit Saint-Louis	DRTB	Droit-SaintLouis
SSH	Faculté de Philosophie, Lettres et Sciences humaines Saint-Louis	PHLB	PhL-SaintLouis
SSH	Faculté de Traduction et d'interprétation Marie Haps Saint-Louis	TIMB	TIMH-SaintLouis
SSH	Institut d'études européennes Saint-Louis	IEEB	IEE-SaintLouis

Annexe 5.2.2. – Institut et pôles

Niveau 1 - secteur	Niveau	2 - institut		Niveau 3 - pôles				
	Dénomination	Sigle	Acronyme	Dénomination	Sigle	Acronyme		
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Center for Applied Public Economics	CAPE	CAPE		
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre belge d'études bourguignonnes 1400-1600	CBEB	СВЕВ		
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre d'anthropologie, sociologie et psychologie : études et recherches	CASP	CASPER		
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre de droit privé	CPRI	CePri		
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre de recherche en économie	CERE	CEREC		
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre de recherche en science politique	CRSP	CRESPO		

	Institut de recherche	1		I		1
	interdisciplinaire					
	Saint-Louis			Centre de recherche en histoire du		
SSH	Sairte-Louis	IRIS	IRIS-L	droit, des institutions et de la société	CRID	CRHIDI
	Institut de recherche					
	interdisciplinaire					
CCLL	Saint-Louis	IDIC	IDIC I	Centre de recherches et d'interventions	CCID	CECID.
SSH	1 1 1	IRIS	IRIS-L	sociologiques	CSIR	CESIR
	Institut de recherche					
	interdisciplinaire Saint-Louis			Centre d'étude du droit de		
SSH	Sairt-Louis	IRIS	IRIS-L	l'environnement	CDRE	CEDRE
	Institut de recherche					
	interdisciplinaire				1	
	Saint-Louis			Centre innovation - propriété		
SSH		IRIS	IRIS-L	intellectuelle	CIPI	CIPI
	Institut de recherche			4 46/		
	interdisciplinaire Saint-Louis			Centre interdisciplinaire de recherches		
SSH	Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	en droit constitutionnel et administratif	CIRC	CIRC
	Institut de recherche					
	interdisciplinaire					
	Saint-Louis			Centre Prospéro - Langage, image et		
SSH		IRIS	IRIS-L	connaissance	PROS	Prospéro
	Institut de recherche					
	interdisciplinaire			Ecole des sciences philosophiques et		
SSH	Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	religieuses	ESPR	ESPR
33	Institut de recherche				20	
	interdisciplinaire			Engage - Research Center for		
	Saint-Louis			Publicness in Contemporary		
SSH		IRIS	IRIS-L	Communication	ENGA	ENGAGE
	Institut de recherche					
	interdisciplinaire			Groupe de recherche en matière pénale		
SSH	Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	et criminelle	GREP	GREPEC
3311	Institut de recherche	IIII	IIII E	CC GIIITIIITOILE	OKE	OKE: EG
	interdisciplinaire					
	Saint-Louis			Networks Ontology Data Epistemology		
SSH		IRIS	IRIS-L	Subjectivity	NODS	NODES
	Institut de recherche					
	interdisciplinaire					
SSH	Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Séminaire des Sciences du Langage	SSLA	SeSLa
3311	Institut de recherche	1113	II (IO L	Serminano des Sciences du Langage	JJLA	JUJEG
	interdisciplinaire					
	Saint-Louis			Séminaire interdisciplinaire d'études		
SSH		IRIS	IRIS-L	juridiques	SIEJ	SIEJ
	Institut de recherche					
	interdisciplinaire			Contro Tron Cult Nove		
SSH	Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre TranSphères (traduction/interprétation MH)	TRSF	TranSphères
JJ11	Institut de recherche	כואו	IKI3-L	(Gaddellon/interpretation Min)	IRSE	Hanspileres
	interdisciplinaire					
	Saint-Louis					
SSH	23	IRIS	IRIS-L	Réseau Interdisciplinaire et Société	RIS	RIS
	Institut de recherche					
	interdisciplinaire					
CCLI	Saint-Louis	IDIC	IDIC I	Institut de recherche interdisciplinaires sur Bruxelles	IDID	IRIB
SSH	<u> </u>	IRIS	IRIS-L	Sui Diuxelles	IRIB	IKID

	Institut de recherche interdisciplinaire					
SSH	Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Institut d'études européennes	IEE	IEE

Annexe 5.2.3. – Services centraux

Nivoau 1	Niveau 2	Sanica	Sigle
Miveau	Niveau Z	Service	Sigle
AS	SDAB	Services de la direction administrative de site ⁶	SADB
AS	SVRB	Services du vice-rectorat de site	SVRB
AS	АСВ	Service des relations internationales	SRIB
AS	ACB	Service financier	SFIB
AS	ACB	Service des ressources humaines	SRHB
AS	АСВ	Service technique et logistique	STLB
AS	АСВ	Service informatique et audiovisuel	SIAB
AS	АСВ	Service de communication	SCOB
AS	АСВ	Service de la vie étudiante	SVIB
AS	ACB	Service d'administration de l'enseignement ⁷	SAEB
AS	АСВ	Service d'administration de la recherche	SARB
AS	ACB	Service des inscriptions	SICB
AŚ	ACB	Bibliothèque	BSLB

⁶ Création au niveau 3 de CAIB (Cellule accueil, information et réservation de locaux) et SIPB (Service interne de prévention et de protection au travail).

⁷ Création au niveau 3 de MDLB (Maîtres de langue), SOAB (Service Orientation et aide à la réussite) et CAPB (Cellule d'appui pédagogique).